

REVENUS DE DOUANE DANS LA BAIE D'HUDSON.

M. BANNERMAN propose que par ordre de la Chambre il soit préparé un état indiquant le montant des droits perçus aux ports de l'Orignal, York et Churchill pendant les années 1876 à 1881 inclusivement; aussi, le montant payé aux officiers de douane de ces divers ports.

Je désire attirer l'attention sérieuse du gouvernement sur ce sujet, car je suis informé qu'il se passe dans cette région des choses préjudiciables aux intérêts du Canada, et il faut y voir au plus tôt. Il s'est fait depuis huit ou dix ans dans la Baie d'Hudson un trafic considérable qui a toujours été en augmentant. Un état fourni au gouvernement américain fait voir que des vaisseaux étrangers ont exporté de la Baie d'Hudson aux Etats-Unis pour \$600,000 ou \$700,000 valant de fourrures, de fanons de baleine et d'huile. Ces navires font la traite avec les indigènes sans restrictions, sans rien fournir au revenu du pays, tandis que la compagnie de la Baie d'Hudson qui est maintenant une compagnie canadienne est obligée de fournir des états au gouvernement et de payer des droits de douane, comme toute autre maison de commerce en ce pays. Bien plus, ces traiteurs étrangers se sont emparés d'un point on ne peut plus important, qui est la clef de la partie nord de la Baie d'Hudson, je veux dire l'île de Marbre. Ils y ont bâti de grands magasins et font sur les rivages de la baie des affaires plus considérables que la compagnie de la Baie d'Hudson elle-même. Voici un autre des griefs de la compagnie de la Baie d'Hudson contre le gouvernement canadien qui ne protège pas ses intérêts dans ces parages. Elle avait dans l'Alaska six ou sept postes de traite à l'époque où le gouvernement des Etats-Unis acheta ce territoire de la Russie. On lui signifia d'évacuer le territoire dans les vingt-quatre heures; on ne lui accorda aucune indemnité pour les améliorations qu'elle avait faites; elle n'eut pas le temps d'enlever ses effets et ses approvisionnements, elle dut les laisser sur place où ils tombèrent en la possession des compagnies auxquelles le gouvernement américain avait accordé le privilège de la traite. Tous ces faits me portent à croire qu'il est du devoir du gouvernement de protéger toutes les maisons canadiennes qui commercent dans cette région, et de ne point laisser les traiteurs américains jouir de plus de privilèges que nos nationaux. Je suggère au très honorable chef du gouvernement de charger les géologues qui explorent ce pays de la perception des droits de douane et de les appuyer par l'envoi d'une patache. Je n'ai aucun doute que cette mesure aurait un plein succès. On paie annuellement \$1,800 de commission sur la perception des revenus publics dans le Nord-Ouest; mais j'aimerais à savoir le chiffre de la commission payée à ceux qui font les fonctions d'officiers de douane dans cette contrée. Je crois qu'il n'y en a deux ou trois qui soient rémunérés; et cependant la compagnie de la Baie d'Hudson y paie annuellement de \$15,000 à \$20,000 de droits. Je suis persuadé que si le gouvernement y nommait un douanier et prenait les précautions voulues, le revenu doublerait et le gouvernement rentrerait dans ses déboursés. Quoi qu'il en soit, je soutiens que le gouvernement a le droit de protéger les intérêts du commerce dans ces endroits, qu'il y perde ou non de l'argent, et que le seul moyen de régler la question est d'y envoyer une patache pour la perception du revenu.

Adopté.

MANDATS DE POSTE EXPÉDIÉS A L'ÉTRANGER.

M. FARROW propose que la Chambre ordonne la préparation d'un état faisant connaître le montant d'argent expédié par mandats de poste, dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, aux Etats-Unis et dans tout autre pays pendant l'année 1881, et le coût de ces mandats.

J'ai demandé la même chose l'année dernière, et je ne sais pas si l'état a jamais été déposé sur le bureau de la Chambre; je sais bien que je ne l'ai jamais vu. Cette question est

Sir HECTOR LANGRIS

importante et pour ceux qui envoient l'argent et pour ceux à qui il est adressé. L'état demandé fera probablement voir que des sommes considérables sont envoyées par mandats-poste de ce pays dans le Royaume-Uni; mais je sais qu'en le demandant je vais au-devant des vœux de la grande majorité des travailleurs canadiens. Je n'ai absolument rien à dire contre le fonctionnement du système des mandats-poste entre le Canada et les Etats-Unis. La plupart des détails sont bons, c'est-à-dire pratiques, commodés et coûtant peu. Mais j'ai à me plaindre de ceci: c'est que bien que nous n'exigions qu'une légère commission sur l'argent expédié aux points les plus éloignés des Etats-Unis, comme San Francisco à l'ouest et la Nouvelle-Orléans au sud, il en est tout autrement quand il s'agit du Royaume-Uni. Je sais bien, et j'en suis aise, qu'en adoptant les lignes de sa politique nationale, si le gouvernement actuel a favorisé un pays plus que d'autres, c'est assurément la Grande-Bretagne. Il avait cela en vue, et tous ses calculs ont été justes. Notre commerce avec les Etats-Unis a diminué dans une grande proportion, tandis qu'il a augmenté avec la Grande-Bretagne. Nous voulons que le gouvernement se place à ce point de vue: que, quel que soit le coût d'un mandat-poste sur les Etats-Unis, ce coût soit le même pour un mandat sur le Royaume-Uni. Je suis convaincu que c'est là le désir de la Chambre comme du pays, et je ne vois pas pourquoi ce désir ne s'accomplirait pas. J'espère que le gouvernement va prendre cette question en sa sérieuse considération et qu'avant longtemps des mesures seront prises dans la direction que j'indique. Il y a deux raisons pour rendre le tarif uniforme pour les deux pays. La mère-patrie n'est pas un pays étranger, nous sommes tous fiers d'appartenir au Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, c'est notre pays d'origine, la plupart de nous sommes Anglais, Irlandais ou Ecossais, et nous nous enorgueillissons de notre connexion avec la Grande-Bretagne. Les Etats-Unis, eux, sont un pays étranger, et l'argent que nous y expédions tombe dans leurs caisses. L'argent que nous envoyons dans le Royaume-Uni est en général le fruit des épargnes de personnes qui en sont venues et s'adresse à des pères, des mères, des sœurs ou d'autres parents dans le besoin et à qui les quelques louis reçus du Canada sont d'un grand secours. Mais la plus forte partie de cet argent y est envoyé pour des fins d'émigration. Bien des chefs de famille arrivent seuls en ce pays, parce qu'ils ne peuvent payer que leur voyage à eux; mais ils travaillent dur pendant un an ou deux, et quand ils ont amassé quelques cents piastres ils font venir leurs femmes et leurs enfants. Ces considérations me font espérer que le gouvernement va s'occuper sérieusement de cette question et la résoudre sans retard.

M. HESSON. Je partage les vues exprimées par l'honorable député de Huron-Nord. La Chambre, tout comme les circonscriptions que nous représentons ici, sera unanime à déclarer que cette question est d'une très grande importance, et qu'il ne suffira pas de déposer les documents demandés, mais qu'il faudra prendre l'avis de la députation sur le sujet. Comme l'honorable préopinant l'a dit, le Royaume-Uni n'est pas sur le même pied que les autres pays. Au moment où nous appelons l'immigration étrangère, surtout de l'Allemagne dont nous avons invité les délégués à visiter notre pays, n'est-il pas expédient de donner à ceux qui viennent s'établir parmi nous toutes les facilités possibles pour transmettre à leurs parents d'Europe de petites sommes d'argent qui permettent à ceux-ci de venir les rejoindre ici? N'est-il pas injuste de leur faire payer plus cher pour cela que s'ils envoyaient cet argent aux Etats-Unis? La plainte formulée par mon honorable ami est légitime, comme le reconnaîtra la grande majorité de la Chambre, et pour ma part j'espère que rien n'empêchera le maître-général des postes de trouver moyen de réduire le tarif actuel. Cette réduction n'affectera pas sérieusement le revenu, attendu que nous avons un surplus considérable. De fait, je ne sache pas qu'il y